

Partie 6 de l'annexe I à l'article R4312-1 du Code du travail

Notre analyse

Partie 6 de l'annexe I à l'article R4312-1 du Code du travail

6. Règles techniques complémentaires pour les machines présentant des dangers particuliers dus au levage de personnes.

Cette partie de l'annexe est trop longue pour être reproduite ici. Aussi, nous vous invitons à la consulter directement sur Légifrance (lien ci-dessous)